

**Arrêté N° 2025-276**

**portant report de la nomination de M. Denis CERCLET en qualité de référent à l'intégrité scientifique**

**La Présidente de l'Université Lyon 2**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** le Code de la recherche, article D211-2 ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 et notamment l'article 38 ;
- Vu** l'arrêté 2025-187 portant nomination de Denis CERCLET en qualité de référent intégrité scientifique de l'Université à effet du 18 février 2025 ;
- Vu** l'accord de M. Denis CERCLET pour reporter le début de sa mission de référent à l'intégrité scientifique à une date ultérieure pour permettre une continuité dans le traitement des dossiers de signalements des manquements aux exigences de l'intégrité scientifique déjà engagés ;
- Vu** l'arrêté 2025-275 portant nomination de Mme Françoise LANTHEAUME en qualité de référente intégrité scientifique à compter du 29 avril 2025;

**Arrête :**

**Article 1 :** L'arrêté n° 2025-187 susvisé est abrogé.

**Article 2 :** Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Lyon, le 29 avril 2025